

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 8 décembre 2020

Date d'affichage 8 décembre 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201215-DEL\_20\_12\_15\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUINZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI.

**Excusés** : M. Christophe BISI (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DSIL DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX NOTRE-DAME – TRANCHE CONDITIONNELLE 2 – PHASE 1 ET 2**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** les travaux de réhabilitation de l'église Notre-Dame des Marais et plus particulièrement la tranche conditionnelle 2 Phase 1 et 2,

**Considérant** que cet édifice, inscrit sur la liste de Mérimée de 1840 est monument historique,

**Considérant** qu'au vu du contexte sanitaire une aide supplémentaire peut être accordée à la ville de La Ferté-Bernard dans le cadre desdits travaux,

**Considérant** qu'à la demande des services de l'état, une délibération est nécessaire pour compléter le dossier et permettre son instruction rapidement,

Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès des services de l'état une subvention dans le cadre du dispositif du DSIL relance,

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ainsi qu'à régler les éventuels frais en découlant.

**RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES MARAIS**  
(monument historique inscrit sur la liste Mérimée de 1840)

**Tranche Conditionnelle 2 - Phases 1 et 2**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT**

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention
Financement de l'Etat : Direction Régionale des Affaires culturelles	314 201,18 €	40%	785 502,95 €	
Financement de l'Etat : France Relance	157 100,59 €	20%	785 502,95 €	
Conseil Régional des Pays de La Loire	157 100,59 €	20%	785 502,95 €	
Conseil départemental	157 100,59 €	20%	785 502,95 €	06/07/2017 & 15/03/2019 & 03/03/2020
Autre collectivité (à préciser)	0,00 €			
Autre financeur public (à préciser)	0,00 €			
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	0,00 €			
<b>MONTANT TOTAL H.T DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE 2</b>	<b>785 502,95 €</b>	<b>100%</b>	<b>785 502,95 €</b>	



A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,

Le Maire

**Didier REVEAU**